DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Inde | Travail sur passeport DEPOT UNIQUEMENT (retrait par voyageur)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa :** Signé, valable 6 mois après la date de retour (ou 1 an, pour les visas valides 1 an), et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention : l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

☑ **1 Formulaire de l'ambassade à remplir en ligne puis à imprimer et signer : (avec le tutoriel d'aide disponible en document à télécharger ci-joint)**
Formulaire à remplir en ligne en cliquant sur le lien suivant : https://indianvisaonline.gov.in/visa/index.html puis en cliquant sur le bouton en bas à gauche "Regular/Paper Visa Application".
Attention : Merci de remplir le formulaire en ligne en appliquant les indications du DOCUMENT D'AIDE disponible en document à télécharger ci-joint. Sans cela, le visa peut vous être refusé par les autorités indiennes.
Notamment :
* indiquez sur le formulaire **tous les noms et prénoms de votre passeport** comme expliqué dans le document d'aide.
* indiquez les **prénoms** des parents
* situation professionnelle : merci de bien **suivre le document d'aide** sinon le visa peut être refusé.
* Durée du visa et nombre d'entrée : merci de saisir les validités indiquées sur notre site et sur votre bon de commande (l'Ambassade se réservant toutefois le droit de modifier ces validités).

☑ **1 Confirmation d'un RENDEZ-VOUS de dépôt de la demande de visa à l'Ambassade (appointment confirmation) :** à prendre par vos soins APRÈS votre remplissage du formulaire de demande de visa (car le numéro de référence du formulaire commençant par FRAP vous sera demandé), sur le site appointment.eoiparis.com :
- "Appointment for" cliquer sur "Individual".
- "Service category" : choisir "Visa services".
- "Required any other additional service (only one)" : indiquer "NO".
- "Select Application Reference No" : indiquer le numéro de référence de votre formulaire commençant par FRAP.
Puis finir de remplir les informations demandées et cliquer sur "BOOK AN APPOITMENT"

Le délai de rdv peut être long, il est conseillé de commencer ses démarches le plus tôt possible. Généralement, de nouveaux rdv sont ajoutés chaque 25 du mois à 9h pour le mois suivant.

En cas de rdv indisponibles, vous pouvez essayer de demander un rdv (appointment request for submission of visa application) à visa.paris@mea.gov.in + cons.paris@mea.gov.in en indiquant : nom, prénom, numéro de passeport, numéro de formulaire FRAP.

☑ **2 Photos d'identité identiques AUX NORMES INDIENNES 5x5cm sans marge, à faire chez un photographe :**
Les photos doivent obligatoirement être aux **normes indiquées dans le document à télécharger ci-joint**

La première photo doit être collée dans le cadre en haut de la première page du formulaire imprimé, la seconde doit être collée dans le coin en bas à droite de la seconde page. Ne pas les agrafer.

☑ **1 Contrat de travail récent en original, avec le minimum salarial recquis :** Le contrat doit être au nom du demandeur de visa, et en anglais impérativement. Il doit faire état d'un **salaire annuel EN DOLLARS OBLIGATOIREMENT d'un minimum de 25 000 DOLLARS** (sauf pour les VIE dont l'obligation est de 12 000 $). Ce contrat de travail en original sera conservé par l'ambassade.

☑ **1 Attestation d'employeur indien « Income Tax Payment Undertaking » disponible en document à télécharger (sur notre site ou transmis par email), EN ORIGINAL :** Rempli en langue anglaise. Il s'agit de faire reproduire le modèle en anglais sur le papier entête de l'entreprise indienne EN ORIGINAL et tamponné obligatoirement.

☑ **1 « Certificate of Incorporation » de l'entreprise indienne :** Ou de l'ONG, si c'en est une. Il s'agit de l'équivalent d'un extrait K-Bis.

☑ **1 Formulaire d'ambassade supplémentaire «Employment Visa Proforma» disponible en document à télécharger ci-joint :** Rempli en langue anglaise. Toutes les rubriques sont à remplir obligatoirement, sauf indication contraire sur le formulaire.

☑ **1 Attestation en ORIGINAL de l'employeur en Inde certifiant qu'aucun Indien, n'a les compétences requises ou l'expertise pour effectuer le travail pour lequel il vous emploi :** Ce document doit être rédigé en ANGLAIS, à l'attention de "Embassy of India in Paris", sur papier à en tête, avec tampon et signature en original.

☑ **1 CV :** Du demandeur de visa, en langue anglaise.

☑ **1 Copie des diplômes du demandeur de visa :** et/ou certificats professionnels justifiant de l'expertise professionnelle.

Attention : la copie du diplôme doit être rédigée en anglais, ou fournie avec une traduction en anglais.

☑ ***Supplément pour les demandeurs ayant déjà travaillé en Inde :*** 1 Avis d'imposition indien couvrant la période du dernier emploi en Inde (Income Tax Return Form)

☑ ***Suppléments pour les passeports non-français :***
1 Formulaire supplémentaire disponible en document à télécharger ci-joint (à remplir en anglais et majuscule, avec tous les prénoms sur votre passeport et une "permanent adress" **DE VOTRE PAYS D'ORIGINE OBLIGATOIREMENT**)
+ 1 Copie d'une facture d'électricité nominative avec adresse en France (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté) **de cette année, et d'il y a 2 ans** (en cas de domicile en France de moins de 2 ans il est possible de fournir la facture de cette année ainsi qu'une lettre signée en anglais indiquant votre date d'installation en France et votre précédente adresse à l'étranger toutefois sans garantie d'acceptation).
+ pour les passeports hors-UE : 1 Copie du visa ou titre de séjour français valide.
Attention : pour les passeports non-français (et pour les français présentant un deuxième passeport non-français), le délai de traitement et la délivrance du visa ne sont pas garantis. Pour les titulaires de passeports chinois ou pakistanais, nous ne pouvons pas être intermédiaires.

☑ ***Suppléments en cas de travail auprès d'une ONG :***
* 1 Lettre de garantie bancaire EN ORIGINAL UNIQUEMENT, émise par une banque, sur papier en-tête avec tampon et signature, au nom du demandeur de visa, attestant AU MOT PRES : "sa capacité à subvenir à des dépenses d'un montant minimum de 500 € par mois pour couvrir les frais d'études, de logement et de nourriture en Inde pendant la durée totale du séjour (indiquer les dates de séjour) sous réserve des opérations en cours". Merci de dire à votre banque de rédiger mot pour mot le même texte (pas de reformulation) sinon le visa sera malheureusement refusé.
* 1 document émis par l'ONG, décrivant l'activité de l'ONG.
NB : en cas de travail en ONG, votre salaire ne devra pas excéder 10.000 roupies.
NB 2 : la délivrance d'un visa Travail pour travailler en ONG n'est pas garantie, elle dépend de la décision de l'Ambassade.

☑ ***Supplément pour les sociétés de logiciel (IT Software) et de services informatiques (IT enabled services) :***
1 Déclaration de l'entreprise en anglais et sur papier en-tête spécifiant qu'elle est une entreprise de ce secteur d'activité (IT/ITeS). Elle doit également confirmer qu'elle est : soit une unité tournée vers l'exportation (Export Oriented Unit – EOU), soit qu'elle fait partie d'un Software Technology Park of India (STPI), soit qu'elle est une unité de services informatiques située dans une zone économique spéciale (Special Economic Zone – SEZ) telle qu'une SEZ informatique (IT SEZ) ou une SEZ multi-produit (IT unit in a Multi Product SEZ).

RAPPEL :

• Notre service comprend **uniquement le DÉPOT de la demande de visa** à l'Ambassade d'Inde à Paris, après remplissage du formulaire et prise de rdv à l'Ambassade par vos soins. **Le délai de rdv peut être long, il est conseillé de commencer ses démarches le plus tôt possible.**

• Pour le RETRAIT, après le délai de traitement, **le voyageur doit se rendre EN PERSONNE à l'Ambassade**, avec le récépissé de dépôt original que nous transmettrons, pour déposer ses empreintes et récupérer son passeport avec visa. **La livraison de retour de la commande concerne ce récépissé original.**